

Astrida, le 30 mars 1952

Reçu le 3-4-52

201259/S.M.



Monsieur l'Administrateur Territorial

ASTRIDA

Monsieur l'Administrateur,

Constructions Musha.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre 1959 du 12 mars dernier relative à l'objet ci-dessus.

Ainsi que je vous l'ai déjà dit la pente des toitures des bâtiments érigés à Musha est conforme au plan. Il est bien certain que dans n'importe quelle toiture couverte avec des tuiles romaines il y a toujours des tuiles qui glissent, mais il appartient alors au personnel chargé de la surveillance ou de l'entretien de tels bâtiments de les faire remettre en place avant qu'il ne soit trop tard.

Le Docteur DU CEP, au lieu de se contenter de vous signaler la chose aurait pu donner instructions à un infirmier de faire remettre les tuiles glissantes à leur place. Je suppose que le Docteur DU CEP n'attend pas que ses patients soient enterrés avant de s'inquiéter de leur état de santé.

Et ce qui concerne les charnières des portes de pavillons d'hospitalisation, il en est de même. Quand une vis cède à une charnière on n'attend pas que la porte soit tombée pour envoyer un menuisier donner un coup de tournevis. Et puis, avec la bande de sauvages qui utilisent les pavillons de Musha, il est même étonnant que les portes elles-mêmes ne soient pas démolies. Là aussi, le Docteur DU CEP pourrait faire régner un peu plus de discipline.

Quoi qu'il en soit, je prends des dispositions pour faire remédier:

- a) au crépis intérieur de la maison de l'infirmier
- b) remise en état des portes des pavillons.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur, mes salutations très distinguées.

Territoire

du RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI

GEWEST

N° 1059 /S.M.

Astrida

, le 12 mars 1952.-

de

M

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.

In het antwoord vermelden:
nummer en dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19.....
van

ANNEXE
Bijlage

Monsieur,

OBJET :
Voorwerp

Dispensaire de Musha.-

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe copie de la lettre n°27/S/Mus du 11 mars 1952 du Médecin de Secteur.

Je me permets de vous rappeler à ce sujet mes lettres 1867/S.M. du 6-8-51 et 3148/S.M. du 23-11-1951 restées sans suite à ce jour.

Veillez prendre les dispositions pour exécuter les travaux de réparation nécessaires.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN W.,

Monsieur CAMPION L.

Entrepreneur

A S T R I D A

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RÉSIDENCE DU RUANDA

SERVICE DE L'HYGIÈNE

Secteur d'ASTRIDA

N° 27/3/Mus

Objet: Réparations MUSHA

Astrida II Mars 1952

Reçu le 11-3-52

n° 948/S.M.

Monsieur le Chef de Territoire,

J'ai l'honneur de vous informer que, lors de l'inspection que j'ai faite au dispensaire du Gouvernement à MUSHA, hier 10 Mars 1952, en compagnie de Monsieur le Docteur DUCHEP, j'ai constaté que de nombreuses réparations sont nécessaires. Je vous en donne ci-dessous le détail:

----- Bâtiments CAC: revoir TOUTES les toitures, dont les tuiles sont disjointes ou manquent, par suite, principalement, de la pente exagérée des toits et, accessoirement, parce que les arêtes ne sont pas finies au ciment, et qu'il n'y a pas de planche de rive.

Changer toutes les charnières/ En effet, par suite de leur mauvaise qualité, une seule porte sur les 8 des pavillons d'hébergement ferme encore. Les autres sont dépourvues de charnières. La situation est analogue dans le dispensaire et la maison de l'aide-infirmier. Les serrures et les fenêtres sont également à vérifier.

----- Bâtiments B.O. Le crépi intérieur de la maison pour personnel sous statut est presque entièrement détruit.

A noter aussi qu'il n'y a pas d'incinérateur, et que les crédits CAC, pour les dépenses extraordinaires 1952, prévoient seulement la construction d'une citerne à Musha.

J'ai constaté, à ce sujet, que mon prédécesseur, Monsieur le Docteur DUCHEP vous a écrit dans le même sens, à deux reprises (lettres 124/S du 27/7/1951 et 206/S du 28/10/1951) et que, jusqu'ici, ces lettres sont restées sans réponse, et que leur contenu est resté sans effets.

Je ne permets d'insister à nouveau sur l'URGENCE des réparations nécessaires. Si ces réparations tardaient encore, ces bâtiments, d'aspect encore neuf, seraient irrémédiablement délabrés.

Le Médecin du Secteur,
Dr. L. HOMANS

L. Homans

> A Monsieur l'Administrateur Chef de Territoire de et à ASTRIDA
Copie pour information à Monsieur le Médecin Chef des Services Médicaux du Ruanda-Urundi à U S U M B U R A

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 23 novembre 1951.-

N° 3148/S.M.

Objet:

Réparation dispensaire de
Musha.-

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous
extrait d'une lettre que vient de m'adresser le Docteur DUCEP:

" J'ai l'honneur de vous rappeler ma lettre 124/S
" du 27-7-51 concernant les réparations à effectuer au dispen-
" saire de Musha.

" Il pleut à peu près dans toutes les pièces et
" surtout dans les pavillons des malades. Par suite de la mau-
" vaise qualité des charnières plusieurs portes sont tombées."

Je vous saurais gré de vouloir bien faire
exécuter d'urgence les travaux nécessaires.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations
distinguées.

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN V.,

Monsieur CAMPION L.
Entrepreneur

à ASTRIDA.-

objet : réparation dispensaire de Musha
délimitation aire du dispensaire

20 0/3

Recu le 2.11.51
2847/S.M.

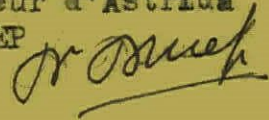
Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de vous rappeler ma lettre I24/S du 27/7/51 concernant les réparations à effectuer au dispensaire de Musha.

Il pleut à peu près dans toutes les pièces et surtout dans les pavillons des malades. Par suite de la mauvaise qualité des charniers plusieurs portes sont tombées.

Je vous serais reconnaissant, lors d'un vos prochains passages à Musha de bien vouloir faire établir la limite entre le dispensaire médical et le dispensaire vétérinaire. J'ai pu constater que les cultures de l'assistant vétérinaire empiètent manifestement sur l'aire du dispensaire médical.

Le Médecin du secteur d'Astrida
A. DUCHEP



A Monsieur le Administrateur Territorial d'Astrida

(Faint handwritten notes and signatures, possibly a reply or additional information, mostly illegible due to fading.)

(Faint handwritten text at the bottom left corner.)

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 6 août 1951.-

N° 1867 /S.M.

Objet:

Dispensaire de Musha.-

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe copie d'une lettre du Docteur DUCEP concernant le dispensaire de Musha.

Je vous saurais gré de vouloir bien prendre les dispositions nécessaires pour remédier aux défauts signalés.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN W.,

Monsieur CAMPION L.
Entrepreneur

à ASTRIDA.-

Territoire du Ruanda-Urundi
Service de l'Hygiène
Secteur d'Astrida
N° 124 / S
Objet:
Dispensaire de Musha.

Astrida, le 24 juillet 1951.

Monsieur l'Administrateur Territorial,

*Reçu le 21.7.51
1885/S.M.*

Suite à ma visite d'inspection du dispensaire de Musha du 23/7/51, j'ai l'honneur de vous faire connaître que par suite de l'inclinaison trop forte des toits, les tuiles ont tendance à glisser les unes sur les autres.

Outre le danger que cela comporte pour les malades qui attendent à la consultation, il est certain que les pluies vont traverser le toit, abimant ainsi les plafonds, les murs, les médicaments et le matériel du dispensaire.

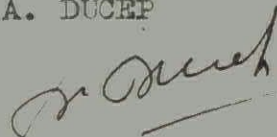
Le seul moyen que je vois pour remédier à ce défaut, serait de faire sur chaque tuile une butte en ciment, mais cela nécessite à refaire entièrement les toits.

D'autre part, j'ai pu constater que les fenêtres de la maison de l'aide-infirmier sont uniquement fermées par des volets pleins. Je trouve qu'il aurait été préférable de prévoir des carreaux, ce qui n'aurait pas entamé un gros supplément de dépense.

De plus les peintures des portes extérieures ne sont pas de même couleur, vert foncé pour le dispensaire, vert clair pour les cabinets et la barza d'ulcéreux.

L'ensemble étant bientôt terminé, sauf l'incinérateur qui reste à construire, je vous serais reconnaissant d'envoyer des hommes pour débrousser l'aire du dispensaire, l'aplanir et ôter les matériaux qui l'encombrent.

Le Médecin de Secteur,
DR. A. DUCEP



X A Monsieur l'Administrateur Territorial

Chef de Territoire

à ASTRIDA.

Copie à Monsieur le Médecin Chef des Services

Médicaux du Ruanda-Urundi à UBUKURU.